COMMUNE DE CORNILLON-SUR-L'OULE

DEL-07-07042025

Envoyé en préfecture le 18/08/2025
Reçu en préfecture le 18/08/2025
Publié le
ID : 026-212601058-20250407-DEL_07_07042025-DE

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à 18H
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de : M Denis CONIL Maire

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :
BERTRAND Paulette	X			
CONIL Denis	X			
FORSANS Jean-Louis	X			
LEJEUNE Jacqueline	X			
MORIN Joséphine	X			
RIDEL Sandrine	X			
ROCHAS Yannis		X		JL Forsans

Date de convocation : 31/03/2025

Secrétaire de séance : JL FORSANS

Objet : rénovation de logements communaux -délibération PALULOS

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'entreprendre des travaux de rénovation de logements communaux locatifs, sis au 234 C rue la Provençale dont le montant s'élève à 87 045.82 € HT (coût global de l'opération H.T + honoraires compris) soit travaux 81 164.32€ HT+ Maitrise œuvre 5 881.50 € HT

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'entreprendre des travaux de rénovation du logement communal locatif, sis au 7 Calade de l'école dont le montant s'élève à 76 455.57 € HT (coût global de l'opération H.T + honoraires compris) soit travaux 71 453.80€ HT+ Maitrise œuvre 5 001.77 € HT

Pour réaliser le financement de cette opération, il propose de solliciter :

- **L'agrément de l'Etat au titre de la PALULOS** : l'octroi de cet agrément engagera la commune à signer une convention avec l'Etat.
- **Les aides financières mobilisables** consécutives à l'agrément PALULOS et/ou les travaux de rénovation.

Une convention d'assistance à maitrise d'ouvrage est proposée par SOLIHA Drôme. La prestation fournie par SOLIHA Drôme comportera l'ensemble des missions d'assistance administrative, financière et technique nécessaire jusqu'au dépôt du dossier auprès des financeurs et de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 18/08/2025
Reçu en préfecture le 18/08/2025
Publié le
ID : 026-212601058-20250407-DEL_07_07042025-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de signer une convention d'assistance à maitrise d'ouvrage avec SOLIHA Drôme,
- Décide de solliciter l'agrément de l'Etat au titre de la PALULOS,
- Décide de solliciter les aides financières mobilisables,

- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait à Cornillon-sur-l'Oule
Les jours mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Louis FORSANS

le Maire
Denis CONIL

MAIRIE DE CORNILLON SUR L'OULE (Drôme)

Résultat du vote
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0